



Communiqué de presse

Luxembourg, le 18 janvier 2017

Réaction de l'UE aux catastrophes: une coordination rapide et efficace, estime la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne, la réaction d'urgence de l'UE aux catastrophes naturelles et aux épidémies majeures qui surviennent partout dans le monde est généralement bien coordonnée.

Les auditeurs ont examiné le mécanisme de protection civile de l'Union européenne, géré par la Commission européenne et qui a été créé pour coordonner la réaction aux catastrophes qui surviennent dans le monde. Ils se sont intéressés à trois catastrophes ayant récemment frappé la communauté internationale et pour lesquelles ce mécanisme a été activé: les inondations en Bosnie-Herzégovine (2014), l'épidémie du virus Ebola en Afrique de l'Ouest (de 2014 à 2016) et le tremblement de terre au Népal (2015).

Ils en ont conclu que la gestion assurée par la Commission via son centre de coordination de la réaction d'urgence accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, a été globalement efficace. Le mécanisme de protection civile de l'Union a, de manière générale, été activé rapidement et les équipes de protection civile de l'UE ont contribué à coordonner les équipes des États participants sur le terrain. Ces actions ont été rendues plus efficaces par un partage à grande échelle des informations.

Les auditeurs ont constaté que la coordination entre les services de la Commission, ainsi qu'avec d'autres organes de l'UE ou extérieurs à l'UE, a été ouverte. La Commission a en outre respecté le rôle de chef de file des Nations unies et pris des mesures pour assurer une transition sans heurts vers la phase de rétablissement post-catastrophe.

«Lorsqu'une catastrophe se produit, il convient d'agir rapidement. Une bonne gestion des catastrophes permet de sauver des vies, et une coordination efficace entre les différents intervenants, telle que nous l'avons constatée ici, est indispensable pour garantir une préparation et une réaction adéquates aux catastrophes.», a déclaré **M. Hans Gustaf Wessberg, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.** *«Le rôle de coordination joué par la*

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

Commission et son centre de crise opérant 24 heures sur 24 sont de bons exemples de la valeur ajoutée apportée par la coopération européenne.»

Les auditeurs ont relevé des domaines susceptibles d'être améliorés. Ils adressent les recommandations suivantes à la Commission:

- déterminer comment gagner davantage de temps durant les premières phases des catastrophes, ainsi qu'au cours de la sélection et du déploiement des équipes de protection civile de l'UE;
- renforcer la plateforme de communication et d'information sur les catastrophes afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de l'aide fournie et demandée, d'améliorer le suivi des priorités et d'accroître la convivialité de cette plateforme;
- renforcer la coordination sur le terrain en améliorant les rapports, en collaborant avec les experts de la direction générale chargée de l'aide humanitaire et en associant davantage les délégations de l'UE;
- améliorer les rapports et renforcer l'obligation de rendre compte en automatisant l'établissement des statistiques et des indicateurs.

Par ailleurs, pour les futures situations d'urgence ayant des conséquences sur la santé publique, la Commission devrait se mettre en relation avec le centre européen de prévention et de contrôle des maladies afin d'analyser la manière d'optimiser les dispositifs de déploiement des experts médicaux en dehors de l'UE.

Remarques à l'intention des journalistes

Le mécanisme de protection civile de l'Union a été initialement créé en 2001. Il a pour but de promouvoir une coopération opérationnelle rapide et efficace entre les services nationaux de protection civile. Il poursuit essentiellement deux objectifs: renforcer la coopération entre l'Union et les pays participants (les États membres et six pays tiers) et faciliter la coordination dans le domaine de la protection civile en vue de rendre plus efficaces les systèmes de prévention, de préparation et de réaction en cas de catastrophes.

Le centre de coordination de la réaction d'urgence de la Commission fonctionne 24 heures sur 24 en tant que plateforme de suivi des crises et de coordination. Il permet de relier les États participants, les pays touchés et les experts du domaine concerné, en diffusant des informations et en facilitant la coopération entre les équipes de protection civile et celles en charge de l'aide humanitaire. Il s'appuie sur un système d'alerte et de notification en ligne.

Une réserve volontaire d'équipes de secours, d'experts et d'équipements provenant des pays de l'Union est placée en état d'alerte et rendue disponible dès que cela s'avère nécessaire pour des missions de protection civile de l'UE à travers le monde. Depuis octobre 2014, dix pays ont mis des moyens à disposition de la réserve.

Le rapport spécial n° 33/2016 intitulé «Mécanisme de protection civile de l'Union: la coordination des réactions en cas de catastrophe en dehors de l'UE jugée globalement efficace» est disponible dans 23 langues de l'UE.